



Municipalité de Chippis

3965 Chippis

Tél. 027 455 13 03

Fax 027 455 73 52

commune@chippis.ch

Réf : 20.19

Demande de bourse

Demande de prêt d'honneur

Requérant(e) – Personne effectuant la formation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Données sur la famille

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
Père
Mère

Frères et sœurs ayant fini leur formation

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Profession</i>
.....
.....
.....
.....

Frères et sœurs encore en formation

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Ecole</i>
.....
.....
.....
.....

Formation du (de la) requérant(e)

Nom de l'école / l'université :

Nom de l'entreprise formatrice :

Nom du maître d'apprentissage :

Début des études / de l'apprentissage :

Durée normale des études / de l'apprentissage :

Nombre d'années déjà accomplies :

La bourse et le prêt peuvent être versés sur le compte suivant

Titulaire du compte :

No IBAN :

C	H																			
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pièces justificatives à joindre à la demande

- Attestation officielle d'admission de l'école ou de l'université
- Attestation officielle de fréquentation de l'école ou de l'université
- Attestation cantonale d'octroi d'une bourse ou d'un prêt d'honneur
- Contrat d'apprentissage
- Notes de l'année précédente

Signature du (de la) requérant(e) : Signature du représentant légal :

Lieu :

Date :

Informations

L'Administration communale désireuse de favoriser la formation professionnelle, accorde les bourses et prêts d'honneur aux étudiants des écoles supérieures et professionnelles.

Ces aides sont accordées aux requérants domiciliés sur la Commune depuis au moins 10 ans. Les demandes doivent être adressées, avec pièces justificatives, au secrétariat communal au plus tard à la fin mai de chaque année, pour l'année scolaire en cours, afin de permettre à l'autorité de répartir les montants à disposition dans le cadre du budget.

Passé ce délai, les demandes ne pourront plus être considérées.